

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY **du concours interne de recrutement de secrétaires** **administratifs de classe normale** **Académies d'Amiens et de Lille** **SESSION 2025**

Sommaire

1	Éléments statistiques généraux.....	1
1.1	Nombre de postes à pourvoir	1
1.2	Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis	2
1.3	Composition du jury	2
2	Cadre général	3
2.1	Les textes.....	3
2.2	Conditions générales et particulières.....	3
3	Nature des épreuves	4
3.1	Une épreuve écrite d'admissibilité	4
3.2	Une épreuve orale d'admission	4
4	Rappel du calendrier des épreuves	4
5	Analyse des épreuves et conseils aux candidats	4
5.1	L'épreuve de cas pratique	4
5.2	L'épreuve d'admission	6
6	En conclusion.....	7

1 Éléments statistiques généraux

1.1 Nombre de postes à pourvoir

Ministère	Académie d'Amiens	Académie de Lille
Éducation nationale et de la jeunesse / Enseignement supérieur	20	12
Intérieur		14
Justice		4
Total académie	20	30

1.2 Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis

Académie d'Amiens	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femme	194	90,23	125	58,14	51	23,72	17	7,90	36,9
Homme	21	9,77	14	6,51	7	3,26	3	1,40	38,2
Académie d'Amiens	215	100	139	64,65	58	26,98	20	9,30	37,5

* par rapport aux candidats présents

Académie de Lille	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femme	562	84,01	371	55,46	69	10,32	23	3,44	41,5
Homme	107	15,99	75	11,21	17	2,54	7	1,05	42,5
Académie de Lille	669	100	446	66,67	86	12,86	30	4,49	42

* par rapport aux candidats présents

1.3 Composition du jury

Jury de l'académie d'Amiens

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Administrateur de l'éducation nationale			1	4,17	1	4,17
Attaché(e) d'administration de l'État	5	20,83	3	12,50	8	33,33
Attaché(e) principal(e) d'administration de l'État	3	12,50	2	8,33	5	20,83
Personnel de direction	5	20,83	5	20,84	10	41,67
Total jury académie d'Amiens	13	54,16	11	45,84	24	100

Ministère	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	13	54,16	11	45,84	24	100
Total jury académie d'Amiens	13	54,16	11	45,84	24	100

Jury de l'académie de Lille

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché(e) d'administration de l'État	11	23,40	8	17,02	19	40,42
Attaché(e) principal(e) d'administration de l'État	5	10,64	5	10,64	10	21,28
Conseiller(e) pénitentiaire d'insertion et de probation	1	2,13			1	2,13
Ingénieur(e) d'études	1	2,13	3	6,38	4	8,51
Ingénieur(e) principal(e) des systèmes d'information et de communication			1	2,13	1	2,13
Personnel de direction	6	12,76	6	12,77	12	25,53
Total jury académie de Lille	24	51,06	23	48,94	47	100

Ministères	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	18	38,30	18	38,30	36	76,60
Intérieur	3	6,38	2	4,26	5	10,64
Justice	3	6,38	3	6,38	6	12,76
Total jury académie de Lille	24	51,06	23	48,94	47	100

2 Cadre général

2.1 Les textes

Le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) – corps de catégorie B – est régi par le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État et le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009.

Le corps des SAENES comprend 3 grades :

- Secrétaire administratif de classe normale,
- Secrétaire administratif de classe supérieure,
- Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

L'arrêté du 15 octobre 2010 (publié au Journal Officiel / JORF n°0261 du 10 novembre 2010 fixe la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

2.2 Conditions générales et particulières

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental.

Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Ces candidats doivent justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

3 Nature des épreuves

3.1 Une épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en un **cas pratique avec une mise en situation** à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail.

Durée : 3 heures | Coefficient : 3

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

3.2 Une épreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un **entretien avec le jury**, visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce.

Durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé | Coefficient : 4

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

4 Rappel du calendrier des épreuves

9 avril 2025.....	Épreuve de cas pratique – académies d'Amiens et de Lille
5 mai 2025	Publication des résultats d'admissibilité – académies d'Amiens et de Lille
4 juin 2025.....	Épreuve orale d'admission – académie d'Amiens
4 juin 2025.....	Publication des résultats d'admission – académie d'Amiens
18 juin 2025.....	Épreuve orale d'admission – académie de Lille
18 juin 2025.....	Publication des résultats d'admission – académie de Lille

5 Analyse des épreuves et conseils aux candidats

5.1 L'épreuve de cas pratique

L'épreuve, d'une durée de 3 heures, consistait à rédiger une note sur la transformation numérique dans l'administration, à partir d'un corpus de 9 documents répartis sur 16 pages. La consigne indiquait le plan à suivre : 1) Présenter la fracture numérique et ses enjeux chez les usagers ; 2) Présenter la démarche de transformation numérique au sein des administrations et ses impacts et perspectives pour les agents.

La correction des copies (anonymisées et réparties en lots) a été réalisée sous forme dématérialisée dans l'application Santorin, laquelle permet aux correcteurs de situer leur moyenne et leur amplitude de notation par rapport à celles des autres correcteurs, et bien sûr au président et aux vice-présidentes d'observer la distribution des notes entre correcteurs, les moyennes et écarts-types, ainsi que l'avancement des travaux.

Les correcteurs s'étaient vu remettre par le président et les vice-présidentes un barème plus détaillé que le barème national, afin d'assurer la meilleure équité de traitement entre les candidats.

Cette épreuve est dotée d'un coefficient 3.

A l'issue des corrections, les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admissibilité des candidats :

Académie d'Amiens	Académie de Lille
58 candidats ont été déclarés admissibles	86 candidats ont été déclarés admissibles
Note du 1er candidat admissible 16,25/20	Note du 1er candidat admissible18,50/20
Note du dernier candidat admissible 09/20	Note du dernier candidat admissible12,25/20
Moyenne des candidats admissibles 11,97/20	Moyenne des candidats admissibles14,10/20

Principales observations des correcteurs

D'une manière générale, le plan à suivre étant indiqué dans la consigne, les correcteurs n'ont pas trouvé de copies hors sujet, et le caractère davantage « généraliste » qu'« opérationnel » du sujet a évité le problème fréquent de mécompréhension de la finalité de l'exercice, ce qui se produit lorsque le candidat omet de s'imaginer à la place du destinataire.

Néanmoins, beaucoup de candidats ont montré quelques difficultés à distinguer les problématiques propres aux usagers de celles propres aux agents de l'administration. De plus, l'abondance d'informations dans le dossier a engendré de nombreuses copies de type « catalogue », sans hiérarchisation suffisante des éléments cités. Une part importante de candidats semble avoir manqué de temps, ce qui s'est traduit par des copies incomplètes ou à la fin bâclée.

a. Méthodologie

Dans l'ensemble, les correcteurs ont facilement pu discerner, au sein de chaque lot, les candidats rompus à la pratique de la note de synthèse des autres, tant du point de vue de la forme de la note que de l'enchaînement des idées et du traitement des nombreuses données fournies par les documents.

Furent particulièrement appréciées les quelques copies complètes dont la conclusion ouvrait sur d'autres problématiques.

Toutefois, même quand la méthodologie semblait maîtrisée, les conclusions furent rarement convaincantes, et souvent inexistantes.

Le jury recommande donc aux futurs candidats de se former et de s'exercer à la pratique de la note administrative.

b. Structuration des idées

Les meilleurs candidats se sont notamment distingués par leur capacité de hiérarchiser et de synthétiser la masse d'informations à disposition, de produire une copie à la fois complète et concise, démontrant ainsi leurs capacités d'apporter une réelle valeur ajoutée au destinataire de la note, au contraire de ceux qui, par mécompréhension ou par manque d'inspiration, ont versé dans la paraphrase.

Dans l'ensemble, les correcteurs ont décelé peu de contre-sens, ce qui montre que le sujet, bien que dense et plutôt original, restait accessible dans son contenu, quel que fût le ministère d'origine des candidats.

c. Qualités rédactionnelles

En règle générale, l'orthographe et la grammaire se sont révélées plutôt satisfaisantes, avec peu de copies « bourrées de fautes ». De même, on aura trouvé très peu de copies « indéchiffrables ». Les correcteurs auront

apprécié les quelques copies présentant un vocabulaire riche et nuancé, évitant les vocables trop stéréotypés tout en restant dans l'esprit de l'exercice.

Afin de retenir pour l'épreuve d'admission un nombre de candidats correspondant à environ trois fois le nombre de postes à pourvoir, le président, après consultation des membres du jury, a décidé de fixer la barre d'admissibilité à 9/20 pour l'académie d'Amiens et à 12,25/20 pour l'académie de Lille.

5.2 L'épreuve d'admission

Académie d'Amiens	Académie de Lille
15 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 5 sur liste complémentaire	30 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 15 sur liste complémentaire
Note du 1er candidat admis.....17,82/20	Note du 1er candidat admis.....17,93/20
Note du dernier candidat admis.....12,36/20	Note du dernier candidat admis.....14,75/20

L'épreuve d'admission, décisive car dotée d'un coefficient 4, consiste en un entretien de 25 minutes dont les 10 premières sont laissées au candidat pour présenter son parcours et ses motivations. Le jury de deux membres ne prend la parole qu'une fois cette présentation terminée – ou pour inviter le candidat à conclure. S'ensuit alors un échange de 15 minutes (ou davantage, si le candidat n'a pas rempli les 10 minutes de présentation initiale) durant lequel le candidat est interrogé sur son parcours professionnel, ses compétences, sur ses connaissances administratives propres à son ministère de rattachement mais aussi plus générales, y compris sur l'actualité des services de l'Etat. L'échange, qui comprend également une ou deux mises en situation professionnelle, vise à apprécier la personnalité du candidat, ses aptitudes, sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Soulignons cependant que cette « reconnaissance » n'est qu'un des nombreux aspects de cet entretien. À cet égard, les candidats qui déclarent se présenter pour obtenir une reconnaissance du niveau de leurs responsabilités actuelles font un mauvais choix : le jury n'est pas là pour régulariser une situation (regarder en arrière), mais pour identifier les candidats les plus compétents et les plus motivés (regarder vers l'avenir).

Comme les années précédentes, de nombreux candidats auront offert une présentation très courte, bien en-deçà des 10 minutes imparties, ce qui non seulement dénote une mauvaise préparation mais a pour effet d'allonger inutilement le temps de questionnement par le jury.

De même, les présentations orales consistent trop souvent en une « récitation » du dossier de RAEP, ce qui ne conduit qu'à produire une impression de redite chez les jurés. Le dossier RAEP lui-même n'est pas toujours convaincant : le tableau « formations » est souvent inutilement chargé, les acronymes ne sont pas toujours explicités, et la partie rédigée sur le parcours du candidat emprunte trop souvent les mêmes voies : une succession chronologique d'activités « ayant permis d'acquérir » telle ou telle compétence, sans autre mise en perspective ni dynamisme.

Les meilleurs candidats dans cet exercice sont ceux qui non seulement parviennent à produire un RAEP intéressant et original, mais qui ensuite savent s'en démarquer à l'oral et se présentant sous un autre angle, en axant leur exposé sur leur cheminement personnel en termes de motivation et de montée en compétences, sans nécessairement d'ailleurs suivre une progression chronologique. Le but ici est « d'embarquer » le jury dans un récit convaincant (et convaincu), sans se perdre dans des détails sur lesquels le jury aura ensuite tout le loisir de revenir si besoin.

Tous les candidats ne sont pas à l'aise à l'oral ; certains souffrent d'un stress palpable. Le jury aura toutefois reçu en amont des consignes de bienveillance, le but n'étant pas de déstabiliser les candidats mais de leur permettre de montrer leur valeur. Aussi, les candidats doivent savoir qu'il n'est pas dans leur intérêt de fournir des réponses lapidaires, le plus courtes possibles, mais au contraire de prendre le temps de construire des réponses, si possible étayées et illustrées. De même, il arrive trop souvent qu'un candidat réponde « non, je ne sais pas » avant d'attendre la question suivante, sans même chercher une réponse approchante en mobilisant des connaissances connexes au sujet, ce qui sera perçu par les jurés comme un refus de réfléchir, voire un renoncement à l'effort.

De la même façon, s'agissant des mises en situation professionnelles, les candidats les plus convaincants sont ceux qui non seulement font preuve de bon sens, mais surtout qui prennent le temps d'analyser les enjeux avant de construire une réponse.

D'une manière générale, les jurys apprécient de voir les candidats « réfléchir à voix haute », montrant ainsi leurs capacités à mobiliser les connaissances ou compétences dont ils disposent pour bâtir une réponse pertinente, fût-elle approximative ou incomplète. À l'inverse, il est difficile de cerner les aptitudes d'un candidat qui en dit le moins possible. Attention également à conserver un niveau de langage relativement soutenu : de nombreux candidats, lors de l'échange avec le jury, et parfois même lors de leur exposé, versent dans un registre de langue trop familier, ou syntaxiquement fautif.

6 En conclusion

Le concours interne de secrétaire administratif est sélectif, et les attentes du jury importantes. Pour accéder par cette voie à la catégorie B, il faut convaincre de ses capacités à dépasser le stade de l'exécution pour déployer des capacités de conception, d'innovation et d'initiative, voire d'encadrement.

Comme les années précédentes, le jury regrette que trop de candidats à ce concours de recrutement interne restent peu au fait des évolutions de leur administration, et ignorent parfois jusqu'à l'activité de leurs collègues au sein d'un même ministère ou d'un même site. Il encourage tous les futurs candidats à faire preuve de curiosité intellectuelle pour leur environnement professionnel immédiat comme élargi, et à réfléchir à ce que signifie être fonctionnaire : un oral de concours est aussi l'occasion de mettre en avant ses convictions républicaines et son sens du service public.

Il faut toutefois souligner que, à quelques exceptions près, le jury aura rencontré peu de réponses aberrantes ou de postures inappropriées lors de l'épreuve orale d'admission.

Concernant l'épreuve écrite, les candidats sont invités à s'entraîner en suivant des formations à l'exercice de la note administrative, lequel implique une méthodologie et des automatismes bien particuliers. Si la plupart des copies sont de bonne tenue, leur contenu révèle trop souvent un défaut de préparation.

Bien que le niveau des candidats se soit révélé très hétérogène, les lauréats auront obtenu de très bonnes notes, à Amiens où le dernier admis a obtenu une note globale de 12,36/20, comme à Lille où le nombre de postes réduit aura exigé un niveau très élevé (14,75/20 pour le dernier admis) et permis de constituer une longue liste complémentaire.

Cette session 2025 aura ainsi permis d'accueillir dans le corps des secrétaires administratifs des agents motivés et de grande qualité.

Comme les années précédentes, le jury encourage les futurs candidats à bien se préparer, à parfaire et élargir leurs connaissances, à s'imprégner des grands enjeux administratifs, sociaux et sociétaux du moment, et ce faisant à nourrir leur motivation afin qu'elle emporte l'adhésion du jury.

Remerciements

Le président et les vice-présidentes tiennent à remercier le Service interacadémique des Concours non enseignants pour son appui, son assistance et son organisation sans faille, qui auront permis aux jurés de travailler dans des conditions optimales et aux candidats d'être parfaitement accueillis et guidés. Merci également aux services de l'UFR des Sciences de l'Université Picardie Jules Verne d'Amiens et de l'Université d'Artois à Arras pour l'accueil réservé aux membres du jury, aux personnels du SIAC et aux candidats.

Fait à Amiens, le 8 juillet 2025

Le Président du jury

Jean-Pascal BERNARD